



COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 13 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 1 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 14</p>	<p>L'an deux mille vingt trois, le mercredi 3 avril 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 26 mars 2024.</p>
--	---

PRÉSENT(E)S (13) :

- GISELE BERNARD
- FABIENNE CHAUTY
- ALAIN FAUGERAS
- SEBASTIEN GRAVIER
- STEPHANE HOUSSIER
- ROMAIN LEGRAND
- MARIE-ANGE MERCIER
- NICOLAS MIALON
- KARINA MONNET
- DAMIEN ROSSELEAN-PAUL VIVIER

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (2) :

- ALAIN FAUGERAS (PROCURATION DAMIEN ROSSEEL)

Secrétaire de séance :

- GISELE BERNARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00

1 - APPROBATION COMPTE RENDU 06 MARS 2024

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 6 mars 2024.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Gisèle BERNARD

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ~ o o o ~ COMMUNE				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Résultats reportés 01-01-2023	197 229,61		0,00	5 097,31
1068		0,00	207 251,31	
Opérations de l'exercice 2023	742 341,06	572 858,85	79 010,80	313 677,84
RESULTAT D L'EXERCICE 2023	169 482,21			234 667,04
RAR 31-12-2023				179 600,00
RESULTATS DEFINITIFS 31-12-2023	366 711,82	0,00		212 113,04

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif)

3 – COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Gisèle BERNARD

COMPTE DE GESTION 2023 ~ o o o ~ COMMUNE				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Résultats reportés 01-01-2023	197 229,61		0,00	5 097,31
1068		0,00	207 251,31	
Opérations de l'exercice 2023	742 341,06	572 858,85	79 010,80	313 677,84
RESULTAT D L'EXERCICE 2023	169 482,21			234 667,04
RAR 31-12-2023				179 600,00
RESULTATS DEFINITIFS 31-12-2023	366 711,82	0,00		212 113,04

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rapporteur : Gisèle BERNARD

L'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 154 598,78 €uros est affecté en recette de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - TAUX 2024

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune doit aussi voter le taux d'imposition de la taxe d'habitation qui est applicable uniquement sur les résidences secondaires.

Les taux 2024 sont les suivant :

TAUX 2024	
TAXE D HABITATION	9,28%
TAXE FONCIERE (bâti)	36,40%
TAXE FONCIERE (non bâti)	69,62%

Les taux 2024 sont adoptés à l'unanimité

6 – B U D G E T 2 0 2 4

Rapporteur : Gisèle BERNARD

BUDGET 2024 - DEPENSES FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	366 463,58 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	240 400,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	200,00 €
CHAPITRE 023 - VERSEMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	157 385,20 €
CHAPITRE 042 - OERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 500,00 €
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	92 200,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	12 200,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	450,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	879 798,78 €

BUDGET 2024 - RECETTES FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 002 - EXCEDENTS 2021 REPORTES	154 598,78 €
CHAPITRE 013 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS	3 500,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	86 300,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	427 400,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	170 500,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS	37 500,00 €
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	879 798,78 €

INVESTISSEMENTS 2024		DEPENSES	RECETTES
001	REPORT ANTERIEUR DEFICIT	32 513,04 €	0,00 €
1068	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	212 113,04 €
42	MAISON 3 grde RUE TRAVAUX TTC Subventions REGION & DEPARTEMENT	45 000,00 €	54 619,80 €
74	ACQUISITION ET AMENAGEMENT "LES CHOSES" Subvention OFB	15 000,00 €	5 000,00 €
61	SIEG ENFOUISSEMENT CROIX DES RAMEAUX (TELECOM) ENFOUISSEMENT CROIX DES RAMEAUX (ECLAIRAGE PUBLIC) ENFOUISSEMENT CROIX DES RAMEAUX (elec) Complement TERRITOIRE D'ENERGIE - LOTISSEMENT	14 400,00 € 25 200,00 € 3 500,00 € 6 200,00 €	
75	SIGNALETIQUE TRAVAUX SUBVENTIONS DEPARTEMENT & FONDS LEADER	24 100,00 €	63 015,00 €
79	AMENAGEMENT ENTREE OUEST SUBVENTION REGION VR - DETR - FIC	85 000,00 €	103 280,00 €
ONA	AIDES FACADES	3 000,00 €	0,00 €
80	ECLAIRAGE STADE SUBVENTION FAFA-TE63-REGION	65 000,00 €	52 000,00 €
105	SALLE POLYVALENTE Subventions FIC - REGION - DETR	510 000,00 €	250 370,00 €
40	EGLISE	50 000,00 €	
57	SECURISATION BICON AMENDE DE POLICE	30 000,00 €	7 500,00 €
39	COLUMBARIUM	15 000,00 €	
37	VOIERIES LES MAISONS BLANCHES SUBVENTION FIC 2023		7 630,00 €
OPFI	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES CAPITAL EMPRUNTS FCTVA TAXE AMENAGEMENT DIVERS - AMORTISSEMENTS	43 500,00 €	40 000,00 € 4 000,00 € 10 500,00 €
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	- €	157 385,20 €
TOTAL		969 413,04 €	969 413,04 €

Le budget 2024 est adopté par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

7 – COMMISSION ROSIERE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

La fête d'Artonne aura lieu les 1^{er} et 2 juin 2024.

Les représentantes du conseil municipal à la commission rosière sont Fabienne CHAUTY et Céline DOUARIN.

8 – MORGE ET CHAMBARON

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Suite à la démission de Nicolas MIALON représentant titulaire de la commune d'Artonne au syndicat Morge et Chambaron, Karina MONNET est désignée titulaire en remplacement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – MANDAT CENTRE DE GESTION 63

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Le conseil municipal à l'unanimité donne mandat au Centre de gestion 63 afin de négocier en vue de conclure un accord collectif pour la protection sociale complémentaire et la garantie prévoyance des agents communaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – INFOS DIVERSES

- Présentation des plans de la salle polyvalente.
- Réunion PLUi le 18 juin 2024 à 13h30, mairie d'Artonne.
- Suite au sinistre du bâtiment 5 rue du Faubourg St Jean, une procédure est cours pour la réalisation des travaux et la réintégration de la locataire. Si le propriétaire ne réalise pas ces travaux, la commue devra les réaliser.